

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R4307-2025  
Volet 2

Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

CAUSES TARIFAIRES 2026-2029  
D'HYDRO-QUÉBEC (DISTRIBUTION) - HQD

---

HYDRO-QUÉBEC,

Demanderesse

et

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,  
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUES (RTIÉÉ),  
un Regroupement comprenant les organismes  
suivants : l'Association québécoise de lutte  
contre la pollution atmosphérique (AQLPA),  
Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe  
d'Initiatives et de Recherches Appliquées au  
Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec  
(ÉSQ).

Intervenant

---

**MÉMOIRE DU RTIÉÉ**  
**POUR UNE OPTION III DU MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES D'HYDRO-QUÉBEC (DIST.)**  
**QUI FONCTIONNE**

M. Jimmy Royer, Analyste  
M. Bruno Ménard, Analyste  
M. Jean Schiettekatte, Analyste  
M. Patrick Goulet, Analyste  
M. André Bélisle, Analyste

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL.B., Procureur

*Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)*

Le 9 mars 2026



## TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION .....	1
1 L'ÉCHEC DE L'OPTION TARIFAIRE III DU MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES ET LE DÉSENTÉRÊT QUASI-TOTAL D'HYDRO-QUÉBEC À SON ÉGARD .....	2
1.1 LA RÉALITÉ DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES .....	3
1.2 L'ABSENCE DE SUIVI PAR HYDRO-QUÉBEC DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES .....	5
2 QUEL RÔLE JOUE OU POURRAIT JOUER L'OPTION TARIFAIRE III DU MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES ? .....	8
3 LES OBSTACLES À LA RÉALISATION DU POTENTIEL DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES .....	13
3.1 LE PREMIER OBSTACLE D'HYDRO-QUÉBEC À LA RÉALISATION DU POTENTIEL DE L'OPTION III : SON INSUFFISANCE ÉCONOMIQUE .....	13
3.2 EXEMPLE DE CAS DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES .....	19
3.3 LES AUTRES OBSTACLES PAR HYDRO-QUÉBEC À LA RÉALISATION DU POTENTIEL DE L'OPTION III .....	21
4 LA RECOMMANDATION DU RTIÉÉ QUANT AU TEXTE DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES .....	27
CONCLUSION .....	31

**Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III**

---

---

*Pièce RTIÉE-2, Doc. 1*

*Pour une Option III du mesurage net en réseaux autonomes d'Hydro-Québec (Dist.) qui fonctionne  
MM. J. Royer, B. Ménard, J. Schiettekatte, P. Goulet, A. Bélisle et M<sup>e</sup> D. Neuman  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

### RECOMMANDATION NO. RTIEÉ 2-1-2

#### LE SUIVI DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à requérir qu'Hydro-Québec effectue un suivi de la participation de ses clients à l'Option III du mesurage net en réseaux autonomes. Ce suivi devra comprendre au minimum les points suivants pour chaque client participant :

- Le nom du réseau autonome;
- La puissance du système en autoproduction chez le client;
- La tarification du client et sa catégorie;
- L'énergie injectée en kWh par mois et par année;
- L'énergie fournie en kWh par mois et par année;
- Le montant mensuel de la banque de surplus;
- La rémunération totale de l'énergie injectée par année.

Hydro-Québec déposerait ainsi, annuellement en cause tarifaire, des statistiques annuelles, par réseau et par catégorie/tarif de client, de la participation de ses clients à l'Option III du mesurage net en réseaux autonomes.

### RECOMMANDATION NO. RTIEÉ 2-2

#### QUEL RÔLE JOUE OU POURRAIT JOUER TARIFAIRE III DU MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES ?

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à requérir qu'Hydro-Québec lui fasse rapport, dans le cadre du prochain ajustement annuel de ses tarifs, de divers modèles de bouquets énergétiques qui permettraient d'évaluer l'apport de l'autoproduction, couplée ou non avec un stockage, pour réduire ses coûts de fourniture et sa dépendance aux énergies fossiles dans tous les réseaux autonomes, comme il semble vouloir commencer à le faire aux Iles-de-la-Madeleine.

**RECOMMANDATION NO. RTIEÉ 2-3-1**

**LE PREMIER OBSTACLE D'HYDRO-QUÉBEC À LA RÉALISATION DU POTENTIEL DE L'OPTION III : SON INSUFFISANCE ÉCONOMIQUE**

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à constater que les taux de l'Option tarifaire III de mesurage net sont insuffisants par eux-mêmes pour inciter à un accroissement de la participation à cette Option tel que souhaité par la Régie de l'énergie. L'attrait de cette Option III dépend des aides financières par ailleurs offertes. **Il n'est donc pas étonnant qu'Hydro-Québec n'ose pas commercialiser cette Option III seule. Elle n'est tout simplement pas vendable.** Il serait toutefois possible de rendre l'Option III suffisamment attrayante par elle-même en calculant son taux de manière à ce que le client qui y adhérerait pendant un certain terme soit suffisamment rémunéré pour rentabiliser son investissement. Nous y reviendrons au Chapitre 4.

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie, à tout le moins, à modifier l'Option III de mesurage net en réseau autonome de manière à ce que soit accordée **une rémunération de la banque de surplus de l'option III de mesurage net** comparable à celle de l'option I de mesurage net dorénavant.

**Il existe toutefois aussi d'autres obstacles économiques de la part d'Hydro-Québec à la réalisation du potentiel de cette Option III, lesquels nous proposons de corriger plus loin au Chapitre 4.**

**RECOMMANDATION NO. RTIEÉ 2-4**

**LA RECOMMANDATION DU RTIEÉ QUANT AU TEXTE DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES**

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à modifier les Tarifs d'Hydro-Québec (Distribution) à compter de la date qui sera spécifiée à la Décision finale (sur le texte tarifaire) à venir au présent Volet 2, ceci aux fins d'instaurer une « *Option tarifaire III Plus* » de mesurage net en réseaux autonomes, définie comme suit :

- Les clients seraient invités à conclure un contrat d'adhésion d'une durée de 10 ans, correspondant approximativement à la durée de rentabilisation de leur investissement. **Les taux offerts par cette Option III seraient alors calculés de manière à couvrir non seulement le coût variable de l'électricité produite mais également celui, amorti, de l'investissement.**
- Deux tarifs d'Option III de mesurage net en réseaux autonomes seraient alors offerts selon que le client soit seulement muni de panneaux solaires (ou d'autres systèmes d'autoproduction) ou qu'il soit également muni de batteries (incluant les prises bidirectionnelles pour véhicules

Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

électriques). **Le taux offert sera alors établi pour couvrir l'investissement concerné amorti sur 10 ans.**

- Tant que perdurera l'interdiction faite aux clients de réseaux autonomes d'adhérer à des options tarifaires dynamiques et celle également faite aux clients de mesurage net d'adhérer à ces options tarifaires dynamiques, c'est le tarif d'Option III lui-même qui sera variable selon le moment de l'injection, offrant ainsi les mêmes avantages que des options tarifaires dynamiques.
- La puissance maximale des installations d'autoproduction sera haussée à 1 MW.
- Hydro-Québec devra également d'ici un an soumettre à la Régie sa réflexion sur une proposition de Feed-in-Tariff dans le cadre de l'Option III de mesurage net en réseaux autonomes, conformément à la réflexion entamée par la Régie de l'énergie au Dossier R-4011-2017, [Décision D-2018-025, pp. 199-203, par. 765 à 785](#),
- Le texte du tarif spécifiera clairement que tout client d'Option III de mesurage net en réseaux autonomes bénéficiera automatiquement d'un compteur communicant, de l'accès à ses données horaires de consommation sur son Espace client, de thermostats programmables gratuits et, s'il le souhaite, pourrait connecter ses équipements à Hydro-Québec les rendant contrôlables par cette dernière (*formule Hilo*).
- Les adhérents déjà existants d'Option III de mesurage net en réseaux autonomes bénéficieront d'un remboursement de leur banque de surplus pendant la période transitoire avant d'être assujettis à l'« *Option tarifaire III Plus* » de mesurage net en réseaux autonomes.



## PRÉSENTATION

1 La Régie de l'énergie, au présent dossier R-4307-2025 est saisie des causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (« HQD » ou « le Distributeur »). Voir à ce sujet la [demande introductive B-0002 d'Hydro-Québec](#)) et l'identification des sujets du présent dossier dans la [Décision D-2025-098 de la Régie de l'énergie](#) et la [Lettre A-0032 de la Régie](#).

Parmi les sujets abordés au présent Volet 2 de ce dossier figure le tarif de mesurage net, Option III, en réseaux autonomes d'Hydro-Québec (Distribution).

2 Hydro-Québec, dans ses activités de Distribution (HQD), a déposé sa preuve [B-0069, HQD-7, Doc. 4](#).

3 La présente constitue le mémoire du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* sur ce sujet du tarif de mesurage net, Option III, en réseaux autonomes d'Hydro-Québec (Distribution), au Volet 2 du présent dossier.

4 Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* est un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*. Il est plus amplement décrit en annexe de sa demande d'intervention au présent dossier.

1

**L'ÉCHEC DE L'OPTION TARIFAIRE III DU MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES ET LE DÉSINTÉRÊT QUASI-TOTAL D'HYDRO-QUÉBEC À SON ÉGARD**

5 Selon Hydro-Québec (Distribution), en réponse au RTIÉÉ, l'option tarifaire III du mesurage net en réseaux autonomes « *remplit bien son rôle et aucune modification n'est nécessaire pour le moment* » (HYDRO-QUÉBEC, Dossier R-4307-2025, [Pièce B-0179, HQD-8, Doc. 9.2, Réponse 2.1.11 au RTIÉÉ](#)).

6 Quel est ce rôle que cette Option III doit jouer ou pourrait jouer ? Nous le verrons à la Section 2 ci-après.

7 Mais, quel que ce soit ce rôle, ce que l'on constate actuellement est le désintérêt quasi-complet d'Hydro-Québec pour cette Option et son échec auprès de la clientèle.

1 - L'échec de l'option tarifaire III du mesurage net en réseaux autonomes et le désintéret quasi-total d'Hydro-Québec à son égard

1.1 - La réalité de l'option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes

Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

1.1 LA RÉALITÉ DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES

8 En premier lieu, le RTIEÉ constate que l'Option III de mesurage nette ne remplit actuellement aucun rôle car très peu de clients sont informés de cette option et très peu de clients y ont adhéré.

9 Hydro-Québec révèle ainsi n'avoir entrepris **aucune démarche de commercialisation** de cette Option III (semble-t-il, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017<sup>1</sup>) et n'entrevoit de telle démarche pour l'avenir que dans un seul des 14 réseaux autonomes (les Îles-de-la-Madeleine) :

**QUESTION 2.1.7 DU RTIEÉ À HYDRO-QUÉBEC**

*Veillez décrire vos démarches de commercialisation de cette Option III (qualitativement et aussi quantitativement en spécifiant votre budget), en segmentant par année et par réseau et palier type de clientèle. Veuillez déposer copie de vos brochures, publicités et autres démarches de commercialisation en spécifiant pour chacune l'année et le réseau où elles furent diffusées.*

**RÉPONSE 2.1.7 D'HYDRO-QUÉBEC AU RTIEÉ:**

**Actuellement, il n'y a pas de démarche de commercialisation en cours.** Toutefois, avec le lancement de l'appui financier pour les panneaux solaires aux Îles-de-la-Madeleine, une démarche de commercialisation est prévue afin d'inciter la clientèle à adhérer à l'option III.

Source: **HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-4307-2025, [Pièce B-0179, HQD-8, Doc. 9.2, Réponse 2.1.7 au RTIEÉ.](#)

10 Le résultat de ce désintéret d'Hydro-Québec à promouvoir son Option III est clair. Ainsi, en réponse 2.1.1 au RTIEÉ, Hydro-Québec Distribution (HQD) indique à la Pièce

---

<sup>1</sup> **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, [Pièce B-0030, HQD-12, Doc. 1, page 41.](#)

1 - L'échec de l'option tarifaire III du mesurage net en réseaux autonomes et le désintéret quasi-total d'Hydro-Québec à son égard  
 1.1 - La réalité de l'option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes

Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
 Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

HQD-8, Document 9.2 que dans tous les 14 réseaux autonomes réunis, **seuls 10 abonnements** ont adhéré à cette Option :

**Tableau R-2.1.1**  
**Répartition des abonnements à l'option III de mesurage net**  
**au 31 décembre 2025**

Réseau autonome	Nombre d'abonnements	Catégorie de clientèle
Kuujuuaq	3	Affaires
Kuujuarapik	4	Affaires
Salluit	1	Résidentielle
Îles-de-la-Madeleine	2	Résidentielle

11 Le RTIEÉ dispose par ailleurs d'information selon lesquelles **les quatre abonnements à Kuujjuaraapik** sont, en fait pour le même client, à savoir le *Centre des études nordiques (CEN)*, qui dispose de quatre compteurs séparés pour 5 bâtiments. De plus, les trois abonnements à Kuujjuuaq, proviennent d'un **même projet-pilote de 100 kW subventionné par NRCan pour la société Kuujjuamiut.**

**Il n'existe donc, dans les faits, que 5 clients ayant adhéré à l'Option III.**

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, aucun nouveau client en réseaux autonomes n'a adhéré à l'option de mesurage net (**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, [Pièce B-0030, HQD-12, Doc. 1, page 41](#)). Hydro-Québec confirme que ce sont les mêmes adhérents depuis le début, sans changement (**HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-4307-2025, [Lettre B-0181, page 4 in limine, Complément de réponse 2.1.1 au RTIEÉ](#)).

12 Le RTIEÉ a retracé un des clients résidentiel aux Iles-de-la-Madeleine afin de mesurer l'impact de cette Option sur le retour de son investissement et mieux comprendre son expérience. Nous en discuterons au chapitre Section 3.

**1 - L'échec de l'option tarifaire III du mesurage net en réseaux autonomes et le désintéret quasi-total d'Hydro-Québec à son égard**

**1.2 - L'absence de suivi par Hydro-Québec de l'option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes**

Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

**1.2 L'ABSENCE DE SUIVI PAR HYDRO-QUÉBEC DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES**

**13** Hydro-Québec nous indique par ailleurs n'avoir même pas colligé les volumes injectés et les montants payés à ces cinq (5) seuls clients (10 abonnements) : **HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-4307-2025, [Lettre B-0181, page 4 in fine, Non réponses 2.1.2 h\) et 2.1.3 i\) au RTIÉE](#). Voir également la [Lettre C-RTIÉE-0030](#) et la [Lettre C-RTIÉE-0036](#), regrettant cette absence de suivi de la part d'Hydro-Québec.

*Le Distributeur maintient ses réponses aux questions 2.1.2 h) et 2.1.3 i) et précise que la facturation pour les clients participant à l'option III de mesurage net est réalisée de façon manuelle, autrement dit, les factures ne sont pas automatisées dans un système de traitement de données. Ainsi, pour concilier l'information demandée, le Distributeur devrait ouvrir une à une un nombre élevé de factures, soit près de 1 000, ce qu'il n'est pas en mesure de réaliser dans les délais impartis. Le Distributeur soumet également que cet exercice demanderait des efforts disproportionnés en regard de la pertinence de l'information pour la décision à rendre par la Régie.*

**14** Il est dommage qu'Hydro-Québec, en plus de n'avoir obtenu que si peu de participants (dix) à son Option III (*malgré le potentiel beaucoup plus important vu les coûts évités élevés en puissance et en énergie en réseaux autonomes*), en plus de ne pas encore avoir entrepris de démarches de commercialisation de l'Option III, ne soit pas à même de fournir un suivi de ses dix seuls participants quant à leur volume injecté total ni sur leur rémunération totale obtenue.

Ceci aurait permis d'avoir une meilleure idée de l'impact de cette Option sur le potentiel de l'autoproduction pour réduire les coûts associés à la production d'électricité par des centrales au diésel en réseaux autonomes. Ces données auraient pu également fournir les informations nécessaires pour bonifier au besoin les conditions de l'Option III et mieux la commercialiser auprès des clients.

**15** Le RTIEÉ recommande à la Régie d'inviter le Distributeur à effectuer un suivi de la participation de ses clients à l'Option III du mesurage net en réseaux autonomes. Ce suivi devra comprendre au minimum les points suivants pour chaque client :

- Le nom du réseau autonome;
- La puissance du système en autoproduction chez le client;
- La tarification du client et sa catégorie;
- L'énergie injectée en kWh par mois et par année;
- L'énergie fournie en kWh par mois et par année;
- Le montant mensuel de la banque de surplus;
- La rémunération totale de l'énergie injectée par année.

Hydro-Québec déposerait ainsi, annuellement en cause tarifaire, des statistiques annuelles, par réseau et par catégorie/tarif de client, de la participation de ses clients à l'Option III du mesurage net en réseaux autonomes.

**1 - L'échec de l'option tarifaire III du mesurage net en réseaux autonomes et le désintéret quasi-total d'Hydro-Québec à son égard**

**1.2 - L'absence de suivi par Hydro-Québec de l'option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes**

Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

**16** Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) loge donc la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION NO. RTIEÉ 2-1-2**

**LE SUIVI DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES**

Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) invite respectueusement la Régie de l'énergie à requérir qu'Hydro-Québec effectue un suivi de la participation de ses clients à l'Option III du mesurage net en réseaux autonomes. Ce suivi devra comprendre au minimum les points suivants pour chaque client participant :

- Le nom du réseau autonome;
- La puissance du système en autoproduction chez le client;
- La tarification du client et sa catégorie;
- L'énergie injectée en kWh par mois et par année;
- L'énergie fournie en kWh par mois et par année;
- Le montant mensuel de la banque de surplus;
- La rémunération totale de l'énergie injectée par année.

Hydro-Québec déposerait ainsi, annuellement en cause tarifaire, des statistiques annuelles, par réseau et par catégorie/tarif de client, de la participation de ses clients à l'Option III du mesurage net en réseaux autonomes.

## 2 - Quel rôle joue ou pourrait jouer tarifaire III du mesurage net en réseaux autonomes ?

Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

## 2

## QUEL RÔLE JOUE OU POURRAIT JOUER L'OPTION TARIFAIRE III DU MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES ?

17 Les coûts évités de l'électricité (en énergie et en puissance) sont énormes en réseaux autonomes. HQD l'a publié au [Dossier R-4270-2024, Pièce HQD-3 Document 3, page 9](#), au tableau suivant:

**Tableau 2**  
**Coûts évités par réseau autonome**  
**– annuité croissante exprimée en ¢/kWh de 2024**

	Coût évité en énergie ¢/kWh	Coût évité en puissance** \$/kW-an	Facteur d'utilisation	Coût évité en puissance** ¢/kWh	Coût évité total ¢/kWh
<b>Iles-de-la-Madeleine</b>					
Cap-aux-Meules	27,42	960	47%	23,23	50,65
<b>Nunavik</b>					
Akulivik	61,55	1330	56%	26,95	88,50
Aupaluk	64,65	1330	63%	24,25	88,90
Inukjuak*	59,79	1330	63%	24,21	84,00
Ivujivik	65,51	1330	56%	27,02	92,53
Kangiqsualujuaq	65,79	1330	61%	25,08	90,87
Kangiqsujuaq	63,73	1330	53%	28,82	92,55
Kangirsuk	65,66	1330	60%	25,33	91,00
Kuujuaq	63,79	1330	59%	25,93	89,72
Kuujuarapik	61,41	1330	55%	27,55	88,96
Puvirnituq	60,41	1330	56%	27,04	87,45
Quaqtaq	70,71	1330	57%	26,57	97,28
Salluit	61,76	1330	64%	23,55	85,31
Tasiujaq	63,53	1330	58%	26,01	89,54
Umiujaq	62,79	1330	60%	25,37	88,16
<b>Basse-Côte-Nord</b>					
Port Menier	43,37	1330	41%	36,97	80,34
<b>Haute Mauricie</b>					
Clova	50,57	1330	36%	42,49	93,06
Opitciwan	43,18	1330	49%	30,86	74,04
<b>Schefferville</b>	3,00	1330	45%	33,88	36,88

\* Pour Inukjuak, en période de marge résiduelle positive à la centrale hydraulique, le coût marginal est jugé nul comme il s'agit d'un contrat d'achat ferme forfaitaire.

\*\* Les coûts évités en puissance incluent un taux de réserve de 10% pour tenir compte de la puissance garantie par rapport à la puissance installée.

Pièce RTIÉE-2, Doc. 1

Pour une Option III du mesurage net en réseaux autonomes d'Hydro-Québec (Dist.) qui fonctionne  
MM. J. Royer, B. Ménard, J. Schiettekatte, P. Goulet, A. Bélisle et M<sup>e</sup> D. Neuman  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)

18 Au même document, à la page 7, le Distributeur indique que :

*Les coûts évités de l'énergie, exprimés en ¢/kWh, sont constitués plus spécifiquement des variables suivantes, lesquelles sont mises à jour chaque année :*

- *coût de combustible (incluant le transport et la distribution) ;*
- *taux de rendement moyen de la centrale (exprimé en kWh/litre) ;*
- *coûts variables d'exploitation et d'entretien ;*
- *pertes sur le réseau ;*
- *coûts liés aux émissions de gaz à effet de serre.*

19 C'est dans ce cadre que la Régie de l'énergie, au Dossier R-4011-2017, à sa [Décision D-2018-025, pp. 199-203, par. 765 à 785](#), demandait dès 2017 à Hydro-Québec « *d'étudier la possibilité, les avantages opérationnels et les difficultés d'implantation d'une option tarifaire visant à valoriser, au taux de l'option III, l'énergie renouvelable produite et utilisée directement par l'autoproduiteur et à ne pas encourager l'injection d'énergie sur le réseau à des périodes [de faible demande]* »

Cette demande de la Régie de l'énergie était réitérée au Dossier R-4057-2018, à la [Décision D-2019-027, aux par. 755-756](#). La Régie alors y « *réitère sa demande d'étude d'une option visant à mieux valoriser l'énergie produite par les autoproduiteurs, sans encourager l'injection d'énergie dans le réseau aux heures de faible demande.* »

Cette demande de la Régie de l'énergie était encore réitérée de nouveau au Dossier R-4100-2019 d'encadrement de la fixation des tarifs du 1<sup>er</sup> avril 2025 qui était alors à venir. La Régie, dans sa [Décision D-2020-055, au par. 158](#), requerrait alors de nouveau à Hydro-Québec d'« *[é]tudier une option de mesurage net en réseaux autonomes visant à mieux valoriser l'énergie produite par les autoproduiteurs, sans encourager l'injection d'énergie dans le réseau aux heures de faible demande* ».

20 Au [Dossier R-4312-2025, par sa Décision D-2025-112, au par. 64](#), la Régie reproche à Hydro-Québec de ne pas encore avoir déposé ce suivi, ce contre quoi Hydro-Québec se défend (**HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-4307-2025, [Pièce B-0112](#)) précisant avoir déjà énoncé qu'elle n'a aucune modification à proposer à cette Option III.

21 Nous soulignons que le coût du combustible diesel livré à la centrale (incluant son stockage) joue un rôle prépondérant dans le calcul des coûts évités (*et ce avant même de tenir compte des bénéfices non énergétiques sociaux et environnementaux de l'évitement ou la réduction de consommation de ce combustible*). Les coûts d'opération sont également importants dans le calcul du coût total évité, de même que les coûts en puissance requis par le dimensionnement de la centrale diesel et son besoin en pointe. La diminution des coûts d'Hydro-Québec doit donc nous amener à rechercher une diminution la consommation du combustible, diminuer les coûts d'opération et diminuer le besoin de cet approvisionnement en pointe.

Ceci peut se faire en utilisant l'énergie solaire même si elle n'est pas disponible durant toute l'année. Par exemple, au Yukon, le White River First Nation a installé en 2025 un système solaire de 1,9 MW, couplé à une batterie de 3,5 MWh Beaver Creek. **Ceci a permis d'arrêter complètement les génératrices au diesel durant une partie de l'été.** Le système est prévu pour répondre à 60% de la demande électrique annuelle et sauvera 350 000 litres de diesel par année<sup>2,3</sup>.

Ainsi, même si l'ensoleillement est très faible en hiver dans les régions nordiques du Canada (et du Québec), l'ensoleillement estival est lui très élevé et peut, avec un système solaire muni d'un stockage adéquat, arrêter complètement la centrale thermique pendant une partie de l'année, aux moments où les génératrices opèrent à faible charge et sont moins efficaces.

Le demande en chauffage des bâtiments et de l'eau domestique, qui représente plus de la moitié de la demande en énergie dans les réseaux autonomes du Québec, est actuellement satisfaite par des poêles individuels ou des fournaies à combustibles fossiles. L'énergie solaire ne peut répondre à la demande de chauffage en région nordique à moins

---

<sup>2</sup> <https://www.coppenniisuu.ca/energy>

<sup>3</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/north/yukon-first-nation-celebrates-completion-solar-facility-1.7607452>

d'avoir un stockage inter-saisonnier. **Par contre, couplé avec d'autres ressources renouvelables comme l'éolien (qui est plus productif en hiver) et la biomasse (qui est de par sa nature stockable et disponible directement pour le chauffage ou comme centrale électrique de base), l'énergie solaire peut très bien répondre à une grande partie de la demande pour des coûts d'investissements et d'opération beaucoup plus faible que les centrales aux combustibles fossiles.**

**22** L'utilisation de l'énergie solaire couplée avec un stockage peut également se faire à partir de systèmes en autoproduction installés directement chez les clients. Les avantages d'installer de plus petits systèmes solaires couplés avec un système de stockage chez les clients sont multiples :

- Réduction des pertes de distribution, la production est près de la demande;
- Lissage de la demande par le client;
- Allègement de la demande sur les infrastructures;
- Utilisation de l'espace bâti existant;
- Fiabilité et résilience du réseau particulièrement lors d'évènements climatiques;
- Participation du client à l'investissement de son système d'énergie.

**23** À noter que, pour les systèmes solaires installés chez les clients, **le système de stockage** peut consister en une batterie qui emmagasine la production électrique et la rend disponible en période de pointe, mais il peut également être un système de stockage thermique emmagasinant la chaleur pour chauffer la maison ou l'eau chaude à la demande. Il peut également consister en un véhicule électrique qui est rechargé le jour en périodes de faible demande et peut, en période de plus forte demande, servir à alimenter la charge sur le réseau par une borne bidirectionnelle.

**24** Le RTIEÉ invite ainsi la Régie de l'énergie à requérir que le Distributeur lui fasse rapport, dans le cadre du prochain ajustement annuel de ses tarifs, de divers modèles de

**2 - Quel rôle joue ou pourrait jouer tarifaire III du mesurage net en réseaux autonomes ?**

**Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III**

---

bouquets énergétiques qui permettraient d'évaluer l'apport de l'autoproduction, couplée ou non à un stockage, pour réduire ses coûts de fourniture et sa dépendance aux énergies fossiles dans tous les réseaux autonomes, comme il semble vouloir commencer à le faire aux Iles-de-la-Madeleine.

**25** Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* loge donc la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION NO. RTIEÉ 2-2****QUEL RÔLE JOUE OU POURRAIT JOUER TARIFAIRE III DU MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES ?**

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à requérir qu'Hydro-Québec lui fasse rapport, dans le cadre du prochain ajustement annuel de ses tarifs, de divers modèles de bouquets énergétiques qui permettraient d'évaluer l'apport de l'autoproduction, couplée ou non avec un stockage, pour réduire ses coûts de fourniture et sa dépendance aux énergies fossiles dans tous les réseaux autonomes, comme il semble vouloir commencer à le faire aux Iles-de-la-Madeleine.

3 – Les obstacles à la réalisation du potentiel de l'option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes  
 3.1 - Le premier obstacle d'Hydro-Québec à la réalisation du potentiel de l'Option III : son insuffisance économique

Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
 Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

3

LES OBSTACLES À LA RÉALISATION DU POTENTIEL DE L'OPTION TARIFAIRE III DE  
 MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES

3.1 LE PREMIER OBSTACLE D'HYDRO-QUÉBEC À LA RÉALISATION DU POTENTIEL DE L'OPTION  
 III : SON INSUFFISANCE ÉCONOMIQUE

26 Force est de constater qu'Hydro-Québec n'a toujours pas « *une option de mesurage net en réseaux autonomes visant à mieux valoriser l'énergie produite par les autoproducteurs, sans encourager l'injection d'énergie dans le réseau aux heures de faible demande* » et que les résultats de la version actuelle de l'Option III ne sont pas au rendez-vous, tel que vu au chapitre 1.

27 Dans sa [Pièce HQD-8, Document 9.2, en réponse 2.1.6 au RTIÉÉ](#), Hydro-Québec explique que l'Option III du mesurage net n'est pas assez favorable économiquement pour la clientèle en réseau autonome :

**QUESTION 2.1.6 DU RTIÉÉ À HYDRO-QUÉBEC :**

*Comment expliquez-vous la faible participation de la clientèle à l'Option III ?*

**RÉPONSE 2.1.6 D'HYDRO-QUÉBEC AU RTIÉÉ :**

*Le Distributeur rappelle que le nombre de clients en réseaux autonomes admissibles à l'option III de mesurage net est faible et que, tout comme en réseau relié, **la période de retour sur investissement d'un autoproducteur est peu favorable.***

*[Souligné en caractère gras pas nous]*

3 – Les obstacles à la réalisation du potentiel de l’option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes  
3.1 - Le premier obstacle d’Hydro-Québec à la réalisation du potentiel de l’Option III : son insuffisance économique

Régie de l’énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d’Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

28        Pourtant, à sa [réponse 2.1.10 au RTIÉÉ](#), Hydro-Québec ajoute que cette Option pourrait devenir avantageuse **lorsque couplée** à sa subvention de 1 000\$/kW installé prévue pour tout projet d’autoproduction par panneaux solaires photovoltaïques au Québec dès 2026 :

*La combinaison des appuis financiers et de l’option tarifaire de mesurage net [en réseaux autonomes] **demeure une solution avantageuse pour tout client désirant s’installer des panneaux photovoltaïques.***

*[Souligné en caractère gras pas nous]*

29        Ces deux réponses d’Hydro-Québec nous indiquent que les taux de l’Option tarifaire III de mesurage net sont insuffisants par eux-mêmes pour inciter à un accroissement de la participation à cette Option tel que souhaité par la Régie de l’énergie.

L’attrait de cette Option III dépend des aides financières par ailleurs offertes.

Il n’est donc pas étonnant qu’Hydro-Québec n’ose pas commercialiser cette Option III seule. Elle n’est tout simplement pas vendable.

Il serait toutefois possible de rendre l’Option III suffisamment attrayante par elle-même en calculant son taux de manière à ce que le client qui y adhérerait pendant un certain terme soit suffisamment rémunéré pour rentabiliser son investissement. Nous y reviendrons au Chapitre 4.

**3 – Les obstacles à la réalisation du potentiel de l’option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes**  
**3.1 - Le premier obstacle d’Hydro-Québec à la réalisation du potentiel de l’Option III : son insuffisance économique**

**Régie de l’énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d’Hydro-Québec (Distribution) – HQD**  
**Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III**

---

**30** Par ailleurs, à l’examen des conditions tarifaires en vigueur pour l’option III de mesurage net, nous remarquons que le Distributeur retient, pour sa présente Option III, une approche différente de l’Option I pour ce qui est de la rémunération de la banque de surplus qui peut s’expliquer par la prise en compte d’une valeur économique plus importante résultant des coûts évités en énergie passablement plus élevés en réseaux autonomes comme nous l’avons relevé à la Section 2 du présent document.

Ainsi, alors que la banque de surplus de l’Option 1 du mesurage net en réseau intégré n’additionne que les kWh injectés au cours d’une période de consommation et soustrait ces kWh de la consommation du client à la période suivante, la banque de surplus de l’Option III additionne (*ce avec quoi nous sommes en accord*) une valeur monétaire résultant du kWh injectée durant la période de consommation multiplié par une valeur représentant le coût évité du kWh dans le réseau autonome. La valeur monétaire applicable à l’électricité injectée dépend du type de centrale qui alimente le réseau autonome : centrale au mazout lourd, centrale au diesel léger ou centrale au diesel arctique.

**3 – Les obstacles à la réalisation du potentiel de l’option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes**  
**3.1 - Le premier obstacle d’Hydro-Québec à la réalisation du potentiel de l’Option III : son insuffisance économique**

**Régie de l’énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d’Hydro-Québec (Distribution) – HQD**  
**Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III**

---

**31** Autre différence, au dossier R-4312-2025, le Distributeur avait reconnu que le nombre de kWh accumulés dans la banque de surplus ne devait plus être remise à zéro après 24 mois, mais que le client devait être compensé en multipliant ce kWh accumulé par une valeur représentant le coût moyen de fourniture. Dans sa décision [D-2025-112, parag. 61](#), la Régie approuve cette rémunération du solde de la banque de surplus au 31 mars de chaque année paire au coût moyen d’approvisionnement en énergie du Distributeur en vigueur.

Or l’actuelle Option III, de façon surprenante, ne prévoit toujours pas une telle rémunération.

**Le RTIEÉ croit que compte tenu du peu d’intérêt observé pour l’Option III, une rémunération en énergie nette injectée comparable à celle en vigueur pour l’Option I de la banque de surplus au moment de sa remise à zéro constituerait un incitatif supplémentaire. Le RTIEÉ recommande à la Régie de requérir du Distributeur une rémunération de la banque de surplus de l’option III de mesurage net comparable à celle de l’option I de mesurage net dorénavant.**

3 – Les obstacles à la réalisation du potentiel de l’option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes  
3.1 - Le premier obstacle d’Hydro-Québec à la réalisation du potentiel de l’Option III : son insuffisance économique

Régie de l’énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d’Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

32 Le Regroupement pour la transition, l’innovation et l’efficacité énergétiques (RTIEÉ) loge donc la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION NO. RTIEÉ 2-3-1**

**LE PREMIER OBSTACLE D’HYDRO-QUÉBEC À LA RÉALISATION DU POTENTIEL DE L’OPTION III : SON INSUFFISANCE ÉCONOMIQUE**

Le Regroupement pour la transition, l’innovation et l’efficacité énergétiques (RTIEÉ) invite respectueusement la Régie de l’énergie à constater que les taux de l’Option tarifaire III de mesurage net sont insuffisants par eux-mêmes pour inciter à un accroissement de la participation à cette Option tel que souhaité par la Régie de l’énergie. L’attrait de cette Option III dépend des aides financières par ailleurs offertes. **Il n’est donc pas étonnant qu’Hydro-Québec n’ose pas commercialiser cette Option III seule. Elle n’est tout simplement pas vendable.** Il serait toutefois possible de rendre l’Option III suffisamment attrayante par elle-même en calculant son taux de manière à ce que le client qui y adhérerait pendant un certain terme soit suffisamment rémunéré pour rentabiliser son investissement. Nous y reviendrons au Chapitre 4.

Le Regroupement pour la transition, l’innovation et l’efficacité énergétiques (RTIEÉ) invite respectueusement la Régie de l’énergie, à tout le moins, à modifier l’Option III de mesurage net en réseau autonome de manière à ce que soit accordée **une rémunération de la banque de surplus de l’option III de mesurage net** comparable à celle de l’option I de mesurage net dorénavant.

**Il existe toutefois aussi d’autres obstacles économiques de la part d’Hydro-Québec à la réalisation du potentiel de cette Option III, lesquels nous proposons de corriger plus loin au Chapitre 4.**



3 – Les obstacles à la réalisation du potentiel de l'option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes  
3.2 - Exemple de cas de l'option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes

Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

### 3.2 EXEMPLE DE CAS DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES

33 Le RTIEÉ a pu obtenir la collaboration d'un client résidentiel aux Îles-de-la-Madeleine qui a installé un système solaire de 8,415 kW de puissance crête et qui a pu s'inscrire à l'Option III en 2019.

Sa consommation annuelle avant 2019 était d'environ 19 000 kWh. Une fois le système solaire installé, celui-ci a produit à chaque année une moyenne d'environ 10 000 kWh, ce qui a permis au client d'injecter sur le réseau autonome entre 4 000 et 7 000 kWh par année. La facture d'électricité annuelle du client est passée de plus de 1 700\$ à environ 180\$ par année, et qui correspond à la redevance journalière que tout client au tarif D doit payer. Cette redevance n'est pas déductible de la banque de surplus. Ce client a présentement une montant dans sa banque de surplus évalué à plus de 700\$ qu'il risque de perdre car l'Option III ramène actuellement à zéro cette banque de surplus après 24 mois d'opération. Il serait très intéressé à investir pour augmenter la capacité de son système solaire, mais ne le fera pas si sa banque de surplus est effacée sans rémunération.

Le coût total de son système installé en 2019, a été de près de 20 000\$, mais le client a bénéficié d'une subvention RénoVert offert par le gouvernement fédéral à ce moment, ce qui a ramené son coût à près de 16 000\$. En calculant une économie de 1 500\$/an, le système se payera en environ 11 ans (*et même bien moins de 10 ans si sa banque de surplus n'est pas effacée*). Sans subvention, le retour sur l'investissement serait plutôt entre 13 et 14 ans.

**Ceci illustre que les taux offerts par l'Option III de mesurage net ne permettent pas, par eux-mêmes, aux clients de rentabiliser leurs installations de panneaux solaires (*cette Option devant obligatoirement être couplée avec une aide financière à l'installation du système solaire pour fournir une rentabilité acceptable*).**

---

Pièce RTIEÉ-2, Doc. 1

Pour une Option III du mesurage net en réseaux autonomes d'Hydro-Québec (Dist.) qui fonctionne  
MM. J. Royer, B. Ménard, J. Schiettekatte, P. Goulet, A. Bélisle et M<sup>e</sup> D. Neuman  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

**3 – Les obstacles à la réalisation du potentiel de l’option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes**  
**3.2 - Exemple de cas de l’option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes**

**Régie de l’énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d’Hydro-Québec (Distribution) – HQD**  
**Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III**

---

L’aide financière de 1000\$/kWc prévue de la part d’Hydro-Québec aidera en ce sens. Une rémunération adéquate du cumul de la banque de surplus après deux ans et/ou l’utilisation de ce surplus pour réduire toute la facture du client, incluant la redevance journalière, aurait également été intéressante pour le client qui a injecté cette énergie et qui deviendrait alors rémunéré à la pleine valeur de son effort.

3 – Les obstacles à la réalisation du potentiel de l'option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes  
3.3 - Les autres obstacles par Hydro-Québec à la réalisation du potentiel de l'Option III

Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

### 3.3 LES AUTRES OBSTACLES PAR HYDRO-QUÉBEC À LA RÉALISATION DU POTENTIEL DE L'OPTION III

34 L'Option III actuelle est présentement inapte « à mieux valoriser l'énergie produite par les autoproducteurs, sans encourager l'injection d'énergie dans le réseau aux heures de faible demande » selon les souhaits de la Régie de l'énergie. **En effet, pour ce faire, l'Option III aurait dû inclure une composante différenciée dans le temps, ce qu'elle ne comporte pas.**

Les tarifs actuels **interdisent même l'accès des clients en mesurage net aux options tarifaires dynamiques**, tout comme, de façon générale, l'accès de tous les clients de réseaux autonomes à ces options tarifaires dynamiques :

*[...] le Distributeur souligne d'une part, que les clients en réseaux autonomes ne sont pas admissibles aux options de tarification dynamique, et d'autre part, que tous les clients au mesurage net ne sont pas admissibles à la tarification dynamique.*

Source: **HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-4307-2025, [Pièce B-0179, HQD-8, Doc. 9.2, Réponse 2.1.15 au RTIEÉ](#).

*A fortiori, les taux offerts par l'Option III de mesurage net ne permettent pas, par eux-mêmes, aux clients de rentabiliser leurs installations éventuelles en batteries et/ou bornes bidirectionnelles de véhicules électriques, qui contribueraient pourtant à répondre au vœu de la Régie « à mieux valoriser l'énergie produite par les autoproducteurs, sans encourager l'injection d'énergie dans le réseau aux heures de faible demande ».*  
[Souligné en caractère gras par nous]

**35** Hydro-Québec ne fournit pas même les outils dont le client pourrait bénéficier afin de cibler aux heures de pointe son injection d'électricité sur le réseau. Ainsi, le client en mesurage net n'a pas accès à ses données de consommation horaires sur son Espace client (ce qu'Hydro-Québec justifie du fait que les clients de réseaux autonomes ne sont pas munis de compteurs communicants, voir **HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-4307-2025, [Pièce B-0179, HQD-8, Doc. 9.2, Réponse 2.1.19 au RTIÉÉ](#)). Hydro-Québec ne répond pas à la question subsidiaire 2.1.20 du RTIÉÉ demandant si elle prévoyait y remédier. Hydro-Québec **ne fournit ainsi pas automatiquement de tels compteurs à ses clients en Option III de mesurage net, lesquels doivent pourtant obligatoirement déjà remplacer leurs compteurs lorsqu'ils optent pour ce mesurage net**. Hydro-Québec indiquait pourtant sur son site internet<sup>4</sup> que ce compteur communicant était censé constituer l'**offre de base d'Hydro-Québec**, dont elle décrivait ainsi les avantages :

#### **Avantages du compteur communicant**

*Votre facture est établie à partir de données de consommation réelles plutôt qu'en fonction de données estimées, comme cela pouvait se produire avec l'ancienne technologie.*

- *Vous n'avez plus à être présente ou présent pour donner accès au lieu de consommation si le compteur est à l'intérieur ou difficile d'accès.*
- **Vous pouvez suivre votre consommation et en faire une gestion judicieuse.**
- *Aucuns frais d'installation et aucuns frais mensuels de relève ne vous sont facturés.*

*[Souligné en caractère gras par nous]*

**36** En accord avec Hydro-Québec, le RTIÉÉ croit qu'il aurait été extrêmement important pour tous les clients de pouvoir suivre leur consommation et ceci d'autant plus lorsque ce client est autoproducteur car il peut alors faire une meilleure gestion de son autoconsommation à partir de la production de son système solaire.

---

<sup>4</sup> <https://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/compte-et-facture/releve-compteur.html>

On note également que le compteur communicant permettrait à Hydro-Québec de savoir exactement quand l'électricité du client est injectée et ainsi avoir une meilleure gestion de l'énergie produite par ces clients.

**37** Sur ce point, le RTIÉÉ comprend que l'absence de compteurs communicants n'est pas nécessairement l'unique source du problème. Ainsi, chaque centrale thermique en réseaux autonomes devrait utiliser de moyens de communication sécuritaires et devrait être équipée de systèmes de traitement des données qui pourrait gérer la puissance demandée et intégrer l'apport de puissance des clients autoproducteurs. Chez ces clients, des systèmes de stockage d'électricité et de chaleur devraient être utiliser pour lisser la demande journalière, tandis qu'un stockage à plus long terme chez le distributeur servirait de tampon pour absorber la surproduction et rendre la centrale thermique plus efficace et moins onéreuse à opérer.

Alors qu'en réseau intégré, les données sont compilées et traitées par des applications dédiées et acheminées à travers des liens de communication stables et fiables, ceci est actuellement rarement le cas en réseaux autonomes

L'exemple d'Inukjuak où HQD a permis l'installation de compteurs communicants pour recueillir et traiter les données de consommation tout en permettant de commander la permutation entre le chauffage au mazout et à l'électricité pour offrir la bi-énergie a été un succès mitigé. HQD a dû se replier sur une solution autre avec un lien de communication dédié pour la permutation qui, elle, est contrôlée à partir de la nouvelle centrale thermique. Ce contrôle relativement simple (permutation d'un interrupteur) à travers les compteurs communicant est habituellement déployé pour une architecture en réseau intégré uniquement. On peut imaginer la difficulté et le coût pour mettre en place une architecture qui soit encore plus importante pour traiter les données d'autoproduction.

38 Hydro-Québec omet également de fournir automatiquement à ses clients en Option III de mesurage net, des thermostats intelligents programmables qui permettraient de chauffer électriquement le bâtiment et le chauffe-eau lorsqu'HQ a un surplus d'énergie renouvelable, ni de leur offrir automatiquement de connecter leurs équipements, ce qui ici encore aiderait à cibler l'injection d'électricité vers les heures de faible demande sur le réseau.

39 C'est ainsi qu'en réponse 2.1.14 au RTIÉ à la Pièce [HQD-8, Document 9.2](#), HQD croit également que les projets d'autoproduction chez les clients auront peu d'impact sur la fiabilité du réseau :

*Actuellement, les autoproducteurs admissibles à l'option III ont uniquement des équipements de production d'électricité de source photovoltaïque. Or, la contribution au bilan de puissance de ce type de production est faible voire nulle durant les périodes de pointe des réseaux autonomes, car l'irradiation solaire est au plus faible. De plus, ce type de production demeure par nature variable et peu prévisible. Ainsi, même si la participation à l'option III était plus élevée, elle n'aurait pas d'impact significatif sur la fiabilité des réseaux autonomes.*

Ceci, incidemment, n'est pas tout à fait exact. Alors qu'il est vrai que la contribution au bilan de puissance du solaire est faible en période de pointe des réseaux autonomes l'hiver, il est faux de dire que l'impact sur la fiabilité du réseau en période estivale serait non-significative. Ainsi, l'ajout d'une grande capacité solaire permettrait d'arrêter le fonctionnement d'une ou plusieurs génératrices durant le jour. Mieux, couplé avec un stockage adéquat à la centrale ou même chez les clients, les pointes de puissances en été et en hiver pourraient être en partie absorbées et la fiabilité du réseau en serait augmentée.

40 Ceci est d'autant plus vrai si la puissance maximale des installations n'était pas bridée et que le client pouvait installer jusqu'à 1 MW en système solaire. Les projets-pilotes de Quaqtaq et des îles-de-la-Madeleine devront par ailleurs fournir des éléments de réponses à ces questions.

3 – Les obstacles à la réalisation du potentiel de l’option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes  
3.3 - Les autres obstacles par Hydro-Québec à la réalisation du potentiel de l’Option III

Régie de l’énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d’Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

Dans sa réponse 2.1.12 au RTIÉ à la Pièce B-0179, [HQD-8, Document 9.2](#), HQD ne répond toutefois pas à notre question concernant la possibilité de transposition des modifications à l’Option I, soit l’augmentation du maximum de puissance des installations de production d’énergie renouvelable admissibles à l’Option III de 50 kW à 1 MW<sup>5</sup>. **Il n’est pourtant plus justifié d’ainsi limiter la capacité des installations d’autoproduction admissibles à l’Option III, puisque, depuis le 7 juin 2025, l’article 74.1a Loi n’interdit plus la micro-production, c’est-à-dire l’achat, sans appel d’offres, par Hydro-Québec d’électricité produite par ses clients et qui excéderait leur propre consommation sur 2 ans.**

**41** Enfin et surtout, bien que sous le nouvel article 74.1 de Loi sur la Régie de l’énergie, RLRQ, c. R-6.01, depuis le 7 mai 2025, il désormais clairement possible au Distributeur d’acheter de l’électricité pour satisfaire les besoins des marchés québécois sans devoir passer par un appel d’offres, Hydro-Québec ne propose **aucune rémunération de l’autoconsommation électrique par un client de son électricité autoproduite**, malgré le vœu de la Régie demandant à Hydro-Québec « *d’étudier la possibilité, les avantages opérationnels et les difficultés d’implantation d’une option tarifaire visant à valoriser, au taux de l’option III, l’énergie renouvelable produite et utilisée directement par l’autoproduiteur* » : **RÉGIE DE L’ÉNERGIE**, Dossier R-4011-2017, [Décision D-2018-025, pp. 199-203, par. 765 à 785](#), souligné en caractère gras par nous.

---

<sup>5</sup> **RÉGIE DE L’ÉNERGIE**, Dossier R-4312-2025, [Décision D-2025-112, parag. 54](#).

3 – Les obstacles à la réalisation du potentiel de l'option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes  
3.3 - Les autres obstacles par Hydro-Québec à la réalisation du potentiel de l'Option III

Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III

---

La Régie affirmait alors à ce sujet :

[780] Par ailleurs, en RA, la valeur donnée par le Distributeur à l'électricité injectée dans le réseau d'Hydro-Québec reflète le coût évité du combustible alimentant les centrales de production. **La Régie est d'avis qu'à partir du moment où de l'électricité renouvelable est produite et utilisée sur le réseau, elle évite les coûts du combustible alimentant la centrale électrique du Distributeur, indépendamment du fait qu'elle soit injectée sur le réseau par l'autoproduiteur ou consommée directement par lui.** En effet, si l'autoproduiteur ne produisait pas l'électricité qu'il consomme sur place, cette énergie devrait provenir de la centrale de production thermique.

[781] Or, dans la proposition du Distributeur, la valeur de l'électricité renouvelable directement consommée par l'autoproduiteur équivaut à celle de l'électricité livrée, c'est-à-dire à celle du tarif DN, puisque c'est le coût qu'il évite de payer. **La Régie s'interroge sur le fait qu'en RA, le Distributeur alloue moins de valeur à l'énergie renouvelable directement consommée par l'autoproduiteur alors qu'il en accorde plus pour l'énergie injectée, c'est-à-dire quand la ressource renouvelable excède les besoins et qu'il est obligé de l'accepter sur son réseau.**

[782] De l'avis de la Régie, **il pourrait être envisagé d'accorder en RA une valeur plus grande à l'électricité directement consommée par l'autoproduiteur** et de diminuer, voire éliminer, la valeur accordée à l'énergie injectée sur le réseau. Cette méthode pourrait avoir l'avantage d'inciter les autoproduiteurs à optimiser la conception de leur système d'autoproduction pour leur consommation directe et limiter l'injection d'électricité sur le réseau.

[Souligné en caractère gras par nous]

Hydro-Québec ne fournit à la Régie de l'énergie aucun suivi à ce sujet, ce qui équivaudrait à examiner l'opportunité d'un tarif FIT (« feed-in tariff »). Notre recommandation ci-après au Chapitre 4 couvrira notamment cette question.

## 4

LA RECOMMANDATION DU RTIEÉ QUANT AU TEXTE DE L'OPTION TARIFAIRE III DE  
MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES

42 Pour l'ensemble de ces motifs et afin de corriger l'ensemble des obstacles identifiés plus haut, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* loge la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION NO. RTIEÉ 2-4-1****LA RECOMMANDATION DU RTIEÉ QUANT AU TEXTE DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES**

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à modifier les Tarifs d'Hydro-Québec (Distribution) à compter de la date qui sera spécifiée à la Décision finale (sur le texte tarifaire) à venir au présent Volet 2, ceci aux fins d'instaurer une « *Option tarifaire III Plus* » de mesurage net en réseaux autonomes, définie comme suit :

- Les clients seraient invités à conclure un contrat d'adhésion d'une durée de 10 ans, correspondant approximativement à la durée de rentabilisation de leur investissement. **Les taux offerts par cette Option III seraient alors calculés de manière à couvrir non seulement le coût variable de l'électricité produite mais également celui, amorti, de l'investissement.**
- Deux tarifs d'Option III de mesurage net en réseaux autonomes seraient alors offerts selon que le client soit seulement muni de panneaux solaires (ou d'autres systèmes d'autoproduction) ou qu'il soit également muni de batteries (incluant les prises bidirectionnelles pour véhicules électriques). **Le taux offert sera alors établi pour couvrir l'investissement concerné amorti sur 10 ans.**
- Tant que perdurera l'interdiction faite aux clients de réseaux autonomes d'adhérer à des options tarifaires dynamiques et celle également faite aux clients de mesurage net d'adhérer à ces options tarifaires dynamiques, c'est le tarif d'Option III lui-même qui sera variable selon le

**Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III**

moment de l'injection, offrant ainsi les mêmes avantages que des options tarifaires dynamiques.

- La puissance maximale des installations d'autoproduction sera haussée à 1 MW.
- Le texte du tarif spécifiera clairement que tout client d'Option III de mesurage net en réseaux autonomes bénéficiera automatiquement d'un compteur communiquant, de l'accès à ses données horaires de consommation sur son Espace client, de thermostats programmables gratuits et, s'il le souhaite, pourrait connecter ses équipements à Hydro-Québec les rendant contrôlables par cette dernière (*formule Hilo*).
- Les adhérents déjà existants d'Option III de mesurage net en réseaux autonomes bénéficieront d'un remboursement de leur banque de surplus pendant la période transitoire avant d'être assujettis à l'« *Option tarifaire III Plus* » de mesurage net en réseaux autonomes.
- Hydro-Québec devra également d'ici un an soumettre à la Régie sa réflexion sur une proposition de Feed-in-Tariff dans le cadre de l'Option III de mesurage net en réseaux autonomes, conformément à la réflexion entamée par la Régie de l'énergie au Dossier R-4011-2017, [Décision D-2018-025, pp. 199-203, par. 765 à 785](#).

**RECOMMANDATION NO. RTIÉÉ 2-4-2****LA COMMERCIALISATION DE L'OPTION TARIFAIRE III DE MESURAGE NET EN RÉSEAUX AUTONOMES**

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à requérir qu'Hydro-Québec (Distribution) commercialise activement l'« *Option tarifaire III Plus* » de mesurage net en réseaux autonomes en 2026-2027 selon les paramètres ci-dessus proposés, et en fasse rapport à la Régie de l'énergie lors de la cause annuelle 2027 de suivi tarifaire d'HQD.

**5 - La commercialisation et le suivi de l'Option tarifaire III de mesurage net en réseaux autonomes**

**Régie de l'énergie - Dossier R-4307-2025 - Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution) – HQD  
Volet 2 – Sujet portant sur le Mesurage net, Option III**

---

---

*Pièce RTIÉÉ-2, Doc. 1*

*Pour une Option III du mesurage net en réseaux autonomes d'Hydro-Québec (Dist.) qui fonctionne  
MM. J. Royer, B. Ménard, J. Schiettekatte, P. Goulet, A. Bélisle et M<sup>e</sup> D. Neuman  
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)*



## CONCLUSION

**43** Pour l'ensemble de ces motifs, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à accueillir les recommandations exprimées aux présentes et reproduites aussi en son sommaire des recommandations.

**44** Le tout, respectueusement soumis.

---